

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier		Date d'inspection Le 15 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de permis 2022023
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8		Numéro de téléphone (506) 863-4408
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La Mentore en assurance de la qualité (MAQ) est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Au moment de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés : - le ratio enfants-personnel; - l'affichage obligatoire; - les dossiers des enfants et les consentements signés; - les rapports d'incident; - l'orientation des enfants; - la nutrition et la santé. Au moment de l'inspection, les enfants mangent leur dîner et participent ensuite à des jeux libres à l'intérieur. La MAQ observe des interactions positives entre l'éducatrice et les enfants. Elle joue activement avec eux et se place à leur niveau en s'asseyant au plancher pour interagir. Aucune non-conformité n'a été relevée lors de l'inspection.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 octobre 2026

Date

original signé par
Julie Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"